



Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°23/31**
Elections Sénatoriales – Désignation des délégués suppléants du
Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de juin à 19h30, LE
CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 26 mai 2023, s'est réuni
en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie
CARILLON, Maire

Le Maire, soussigné,
certifie que le compte-
rendu de la présente
délibération a été affiché
dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, Mme NICOLAS, M. GOURY,
Mme DOLLFUS, M. CORBIN, Mme GARTENLAUB, M. LEROY,
M. KNAFO, Mme PLECHOT, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL,
M. FERRIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET,
Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme TEIXEIRA,
Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR, M. HACKERT,
Mme BILLEBAULT, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme CARILLON
Mme RAUNIER ayant donné procuration à Mme TOUCHON
M. SALL ayant donné procuration à Mme GARTENLAUB
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. KNAFO
Mme DE SOUZA ayant donné procuration à Mme DOLLFUS
Mme CIEPLINSKI ayant donné procuration à Mme BILLEBAULT



Mme DOLLFUS a été élue secrétaire de séance

OBJET : ELECTIONS SENATORIALES – DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code électoral, et notamment ses articles L 283 à L 293 et R 131 à R 148,

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, qui convoque également les conseils municipaux en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants faisant partie du collège électoral des sénateurs,

Vu l'arrêté n°2023-PREF-DRCL/083 du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et de suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR : IOMA2308397J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Considérant que le Sénat est renouvelable par moitié en deux séries, la série 1 et la série 2,

Considérant que les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 concernent la série 1 dont fait partie le département de l'Essonne,

Considérant que les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs composé des députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux et conseillers municipaux,

Considérant que les conseils municipaux ont été convoqués le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégués et suppléants,

Considérant que la ville de Montgeron a plus de 9000 habitants et qu'en conséquence tous les conseillers municipaux sont de droit grands électeurs,

Considérant la désignation respective d'un remplaçant pour Mme le Maire, Sylvie Carillon, Conseillère régionale et pour M. François Durovray, 1^{er} adjoint au Maire et Président du Conseil départemental de l'Essonne,

Considérant la nécessité d'élire 9 suppléants des délégués,

Considérant le dépôt de 3 listes :

- Montgeron Naturellement ;
- Montgeron en commun pour un Sénat à gauche et écologiste ;
- Avec vous !

Le Conseil municipal,

PRECISE La composition du bureau du vote comme suit :
- Président : Sylvie CARILLON, Maire de Montgeron ;

- Les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : Alain LE TADIC, Catherine PLECHOT, Caroline TOUCHON et Clément VEYRAT ;
- Secrétaire : Valérie DOLLFUS, adjoint au Maire.

PROCEDE A bulletins secrets, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, à l'élection de neuf délégués suppléants du Conseil municipal.

Le scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 35
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 35

- Suffrages obtenus par la liste Montgeron Naturellement : 27
- Suffrages obtenus par la liste Montgeron en commun pour un Sénat à gauche et écologiste : 3
- Suffrages obtenus par la liste Avec vous ! : 5

- Mandats attribués à la liste Montgeron Naturellement : 8
- Mandats attribués à la liste Montgeron en commun pour un Sénat à gauche et écologiste : 0
- Mandats attribués à la liste Avec vous ! : 1

PROCLAME Les neufs délégués suppléants élus, à savoir : Mme LE MEUR Delphine, M. ACTIS Michel, Mme RAUNIER Rolande, M. JORE Alain, Mme JORE Simone, M. SCHNEIDER André, Mme DARNEAU Annette, M. MORIN Daniel, M. LECERF Nicolas.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

